



Commission Régionale Course en Ligne « Grand-Est »

VISA REDACTEUR	Francis GAUME
VISA DIFFUSION	Yannick MARAGE

COMPTE RENDU : COMMISSION PLENIERE REGIONALE « GRAND-EST » COURSE EN LIGNE / MARATHON TOUL, LE 18 NOVEMBRE 2017

Présents : Guy MAURER (président CD68), Philippe LUDWIG (Epernay, CD51), Albert MAYER (Mulhouse), Francis GAUME (Mulhouse), Fabrice FRADET (Sedan, CD08), Nathalie RUIZ (Nancy), Jean-Louis CERBELLE (Charleville-Mézières), Jean-Christophe BOIVIN (CTR Grand-Est), Guillaume LETERME (Val de Sarre), Yannick MARAGE (Strasbourg, Président CRCEL/MAR).

Excusés : Renaud OMETTO (Mondelange).

1) Infos et précision du président :

Yannick tient à préciser que nous devons tout construire et que l'objectif de la réunion est d'aboutir à un nouveau schéma d'animation régionale « GE ». Ne pas vivre la nouvelle grande région comme une contrainte, mais comme une opportunité de progresser, et de faire monter en compétence les clubs de la région.

2) Vote :

Il est rappelé qu'il n'y a qu'une seule voix par club.

Nancy	1 voix
Mulhouse	1 voix
Charleville-Mézières	1 voix
Epernay	1 voix
Pays Sedanais	1 voix
Strasbourg	1 voix
Val de Sarre	1 voix
Mondelange	1 voix par procuration

Nombre total de voix possibles : 8

3) Rappel réglementaire :

Article RP 51 - Règles particulières de participation

Peuvent participer aux sélectifs nationaux les sportifs qui ont préalablement participé à leur championnat régional.

Il est de la responsabilité du président de la commission régionale d'activité de proposer la liste des sportifs autorisés avant les championnats de France [...]

Nous avons donc l'obligation d'organiser deux courses à minima :

- Régional de fond.
- Régional de Vitesse.

4) Pour décision :

I. Des compétitions pour Qui ?

Proposition 1	Pas de limitation d'Age, compétition ouverte de Poussin à Vétéran	1 voix
Proposition 2	Limité aux catégories Minime, Cadet, Junior, Sénior et Vétéran	7 voix

Proposition N°2 Retenue

-Observation :

-Possibilité de greffer une animation territoriale CEL sur les championnats régionaux (poussin et Benjamin)

-Pas de quota de sélection entre deux échelons régionaux

-Maintenir les animations de proximité

II. Championnat régional de Fond :

Proposition 1	1 seule course régionale	0 voix
Proposition 2	3 courses de territoire + 1 championnat régional GE uniquement en Monoplace	3 voix
Proposition 3	3 courses de territoire + 1 championnat régional GE Mono, Bi, Quatre places	5 voix

Proposition N°3 Retenue

III. Validation participation pour championnat de France :

Proposition 1	Validation participation sur course territoriale de fond	0 voix
Proposition 2	Validation participation sur championnat régionale de Fond	0 voix
Proposition 3	Validation participation sur l'une OU l'autre course + dérogation	8 voix

Proposition N°3 Retenue

IV. Durée Championnat régionale de Fond :

Proposition 1	Compétition organisée sur une journée	7 voix
Proposition 2	Compétition organisée sur deux jours	1 voix

Proposition N°1 Retenue

V. Championnat régional de Vitesse :

Proposition 1	1 seule course régionale = championnat régional	1 voix
Proposition 2	3 courses de territoire + 1 championnat régional GE Mono, Bi, Quatre places	7 voix



Commission Régionale Course en Ligne « Grand-Est »

Proposition 3	3 courses de territoire + 1 championnat régional GE Mono, Bi places uniquement	0 voix
----------------------	--------------------------------------------------------------------------------	--------

Proposition N°2 Retenue

VI. Distance de courses championnat régional de Vitesse :

Proposition 1	Uniquement 200m	2 voix
Proposition 2	En fonction du bassin, 200m 500m ou 1000m	6 voix
Proposition 3	Imposer deux distances de courses	0 voix

Proposition N°2 Retenue

VII. Durée championnat régional de Vitesse :

Proposition 1	Compétition organisée sur une journée	2 voix
Proposition 2	Compétition organisée sur deux jours	6 voix

Proposition N°2 Retenue

VIII. Equipage Inter catégorie / Interclub :

Pas de vote sur ce sujet, il a été décidé de laisser la possibilité aux organisateurs d'ouvrir aux interclubs ou inter catégorie. Il est cependant précisé qu'il n'y aura pas de titre, ni de points dans le classement club.

IX. Classement régional des clubs :

Proposition 1	Pas de classement des clubs	0 voix
Proposition 2	Classement des clubs effectué sur course de territoire + championnats régionaux	8 voix
Proposition 3	Classement club uniquement sur championnats régionaux	0 voix

Proposition N°2 Retenue

X. Longue distance / Marathon :

Pas de vote. Décision de ne pas créer un championnat régional de Marathon spécifique. S'appuyer sur des courses existantes et de donner le label championnat régional à ces courses peu importe le format : traversée bleu de sedan, short-Race d'Eprenay, Traversée de Strasbourg par exemple. Objectif : compétition pouvant accueillir des compétiteurs de toutes les disciplines, les loisirs etc...



Commission Régionale Course en Ligne « Grand-Est »

5) Calendrier 2018 :

- Championnat régional de vitesse : 26 et 27 mai 2018 - Strasbourg
- Championnat régional de Fond : 21 octobre 2018 -Epernay

Pour 2018, dans la mesure du possible du calendrier, application des décisions prise en plénières ci-dessus. → trouver des dates et des organisateurs. Application définitive en 2019.

6) Cahier des charges des manifestations :

Il n'est pas souhaité qu'un cahier des charges soit mis en place. Il est relevé qu'à chaque fois qu'un cahier des charges avait été mis en place dans les anciennes régions ; celui-ci n'était pas respecté car trop contraignant. Un guide de l'organisateur sera mis rédigé à la place.

7) Fonctionnement de la commission régionale CEL/MAR :

Par manque de temps nous n'avons pas pu aborder ce sujet. Il est juste rappelé que la commission doit être composée d'au moins deux membres (cf. Feuille de route des commissions validée par le bureau du comité Grand-Est).

-Président : Yannick MARAGE

-Secrétaire : Francis GAUME (provisoirement)

-Responsable informatique : poste à pourvoir

-Responsable des juges : poste à pourvoir (Solliciter Francis ROSSELL)

-Responsable Equipements et recensements des sites de pratique : poste à pourvoir (Solliciter Renaud OMETTO)

-Responsable Marathon : Damien MANTOVANI

8) Information Tarif d'inscription :

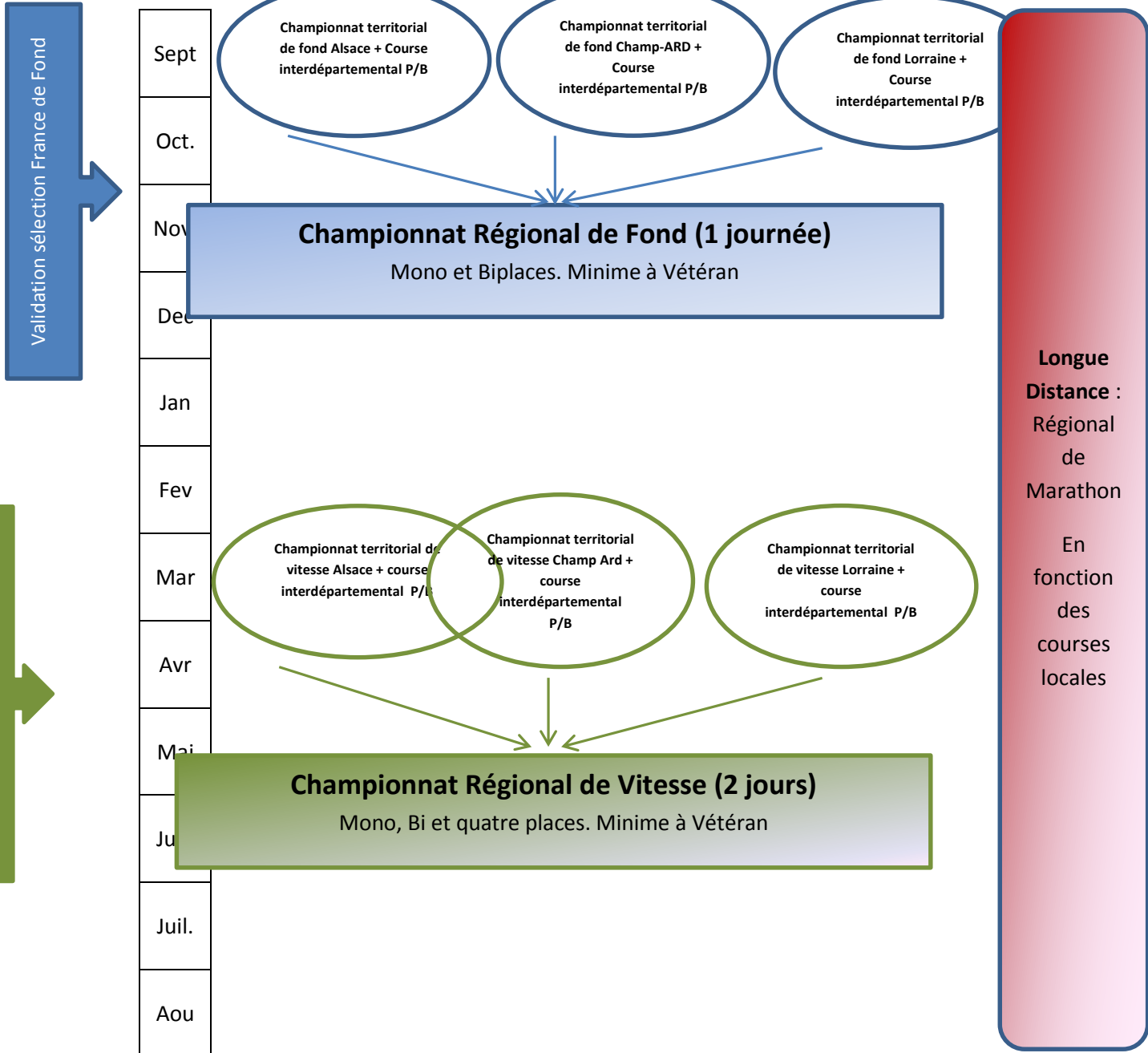
Décision du CODIR : 5 €par bateau dont 1€ reversé en pot commun aux commissions d'activité ; objectif financer l'acquisition de matériel (Marin-Time (photo finish simplifié) pour la CEL)

9) Question de l'IR EST :

Lors de la réunion interrégional EST à ECHENON, il a été oublié de traiter une question :

- **« FAUT-IL CREER UNE CATEGORIE U23 AUX CHAMPIONNATS DE France ? »**

Il est décidé de laisser du temps de réflexion aux clubs et de faire remonter leurs avis pour le 15 /12/17 par mail à Yannick MARAGE.





Commission Régionale Course en Ligne « Grand-Est »